Ma circonscription de Sarnia—Lambton qui est très voisine des États-Unis souhaite vivement que nous ouvrions nos frontières. Le taux de chômage dans ma circonscription dépasse de loin la moyenne nationale et il est essentiel d'y attirer de nouvelles entreprises et de nouvelles industries.

Au début de la semaine, j'ai assisté à l'ouverture d'une société américaine qui a choisi d'établir à Sarnia sa première succursale au Canada. A diverses autres reprises, nous n'avons pas eu cette même chance. Dernièrement, une autre société américaine a été dissuadée de s'établir dans notre région en raison des tarifs et des droits de douane élevés imposés aux marchandises entrant aux États-unis.

Nous devons nous efforcer résolument d'attirer de nouvelles entreprises au pays. Il est essentiel d'ouvrir nos frontières.

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE INSPIRÉE PAR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, les données d'une enquête économique effectuée dernièrement auprès de 200 hommes d'affaires de Scarborough figurent maintenant dans le numéro de mars du bulletin de l'association des hommes d'affaires de cette ville. Ces données démontrent, à l'évidence, que la politique économique fédérale et les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis inspirent confiance.

Ainsi 57 p. 100 ont assuré que l'économie offrait de bonnes perspectives, 60 p. 100 que les taux d'intérêt diminueraient, 51 p. 100 que le chômage régresserait, 49 p. 100 que le libre-échange aura d'heureuses retombées et 70 p. 100 que les ventes de leur compagnie augmenteraient . . . tous ces réponses démontrent clairement que l'économie canadienne reprend vigueur sous le gouvernement des conservateur.

[Français]

LA PROSTITUTION

LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION DÉCOULANT DU PROJET DE LOI C-49

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais faire état aujourd'hui de quelques-unes des conséquences de la Loi C-49 sur la sollicitation à des fins de prostitution.

A Vancouver, environ deux tiers des arrestations concernent des prostituées et un tiers seulement des clients. On a eu un exemple flagrant de la différence entre la façon dont on traite les prostituées et leurs clients récemment à Vancouver.

Une prostituée et un client ont tous les deux été arrêtés pour avoir fait de la sollicitation et c'est le même juge qui s'occupait des deux cas.

Article 21 du Règlement

La prostituée s'est vu imposer une amende de \$150 ou à défaut, cinq jours de prison, et le client a été acquitté et placé en liberté surveillée.

Voilà une preuve de discrimination qui donne raison à de nombreux opposants à la Loi C-49. Et, monsieur le Président, je tiens à m'élever encore une fois contre cette loi injuste qui permet aux policiers et aux juges d'appliquer la règle de deux poids, deux mesures concernant leurs préjugés.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LA B.C. TELEPHONE COMPANY—L'ANNONCE DE MISES À PIED

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique semble supprimer délibérément des postes de téléphonistes, des femmes pour la plupart. Après avoir décimé les emplois pour les femmes à Terrace, la compagnie prévoit maintenant supprimer quelque 70 emplois à Cranbrook. Comme la plupart des femmes téléphonistes ne peuvent quitter leur famille pour être mutées, cela a pris l'allure d'une tactique subtile visant à réduire par centaines les emplois de téléphonistes.

Nous ne sommes pas d'accord avec le député de Kootenay-Est—Revelstoke (M. Graham) selon qui ne s'agit pas d'un problème fédéral. Nous demandons au ministre des Communications (M. Masse) d'exiger immédiatement du CRTC qu'il tienne des audiences spéciales à Cranbrook en imposant un moratoire d'un an sur les transferts d'emplois de la B.C. Tel jusqu'à ce qu'on ait établi les répercussions de cette décision pour le service et pour la population locale.

Nous demandons encore une fois à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{IIe} Maconald) d'approuver la requête de la TWU en vue d'une étude sur la conservation des emplois et les changements technologiques en rapport avec les décisions de la B.C. Tel.

Nous demandons au ministre du Travail (M. McKnight) de faire enquête pour voir si la B.C. Tel néglige les responsabilités que lui impose le Code canadien du travail...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

L'AGRICULTURE

LE BLOCAGE DES FRAIS EXIGÉS PAR LES COMPAGNIES CÉRÉALIÈRES POUR L'ENTREPOSAGE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les faibles prix des denrées et les coûts de production de plus en plus élevés coincent les agriculteurs dans un terrible étau financier. J'ai donc été soulagé d'apprendre que la Commission canadienne des grains a bloqué les frais que les compagnies céréalières peuvent exiger des agriculteurs pour l'entreposage, la manutention et le nettoyage du grain. Cette décision fera économiser aux céréaliculteurs environ 20 millions de dollars.